

## V21.1 - Les nouveautés de Sillage Psy de la version 19.2 à la version 21.1

3 heures et 30 minutes

383858



### Objectifs pédagogiques

S'approprier et mettre en œuvre les évolutions de Sillage PSY de la version 19.2 à la version 21.1



### Public(s)

- Référents Sillage DPI
- Référents Secrétaires / Professionnels de santé intervenant en psychiatrie



### Pré-requis

Connaissance de Sillage 19.2.x



### Modalités pédagogiques

Formation à distance ou en présentiel  
Temps d'échange de 30 minutes en fin de session

### Planning organisé sur demande de l'établissement



### Moyens et supports pédagogiques

Support de formation remis aux apprenants



### Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation de la formation par les apprenants en fin de formation  
*Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification*



### Formateur

Consultant déploiement Sillage



### Programme

#### Les ateliers thérapeutiques

- Le codage EDGAR évolue avec la gestion des lieux EDGARs dans les ateliers et l'optimisation du codage à la validation d'une séance.

#### Affectation du cmp et du secteur de rattachement (soumis à clé d'usage)

- Lors de la création/modification du patient dans Sillage ou via la GAM et en l'absence d'affectation de CMP, Sillage récupère dans les traits secondaires le code postal de résidence du patient, en déduit le code IRIS pour lui affecter automatiquement le CMP (et donc un secteur de rattachement).

#### Gestion du numéro de mesure

- La V19 permet de récupérer et de gérer l'identifiant de la mesure en Soins Sans consentement d'un patient.
- L'information est affichée dans le recueil du mode légal de soin, dans le bandeau patient, dans l'échéancier. Cette donnée est utilisable dans les documents bureautiques.

#### Mode légal de soins & Echéancier des soins sans consentements

- Les formalités administratives d'un patient admis en Soins Psychiatriques sur Décision d'un Représentant de l'Etat suite à une déclaration d'Irresponsabilité Pénale (mode légal de soin « **SDREIP** ») sont différentes suivant sa peine d'emprisonnement. La notion de disposition spécifique est désormais prise en compte dans SILLAGE
- L'échéance « Arrêté de maintien » pour les SDRE est désormais générée automatiquement.
- La date anticipée d'une échéance est la date à partir de laquelle Sillage invite ou autorise un utilisateur à réaliser une action en amont de la date butoir de celle-ci. Sillage offre la possibilité de paramétrer le délai d'anticipation de certaines échéances.

#### Gestion des audiences

- Un patient admis en Soins Sans Consentement doit passer devant 1 Juge à intervalle bien précis tant que le patient est en Hospitalisation complète. Une nouvelle activité est dédiée à la gestion des audiences avec le Juge des libertés et détention et en lien avec l'échéancier des soins sans consentement.
- La liste des audiences est présentée sous forme d'un tableau filtrable. Le détail de l'audience est accessible depuis la sélection d'un patient.

#### Isolement / Contention

- La décision de mise en isolement ou en contention sont dissociées pour une meilleure gestion des modalités et des périodes réglementaires (durée initiale, durée de renouvellement, arrêt ...).
- Le registre évolue avec la mise en place d'un échéancier d'échanges avec le JLD et les proches. (saisine, information)

